

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 25 JUILLET 2014  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET – Mesdames M. VEILLAS – E. BARLERIN – C. MELON – C. VERNIN N. OSSEDAT – U. GONARD - Messieurs B. MEIER – D. CHALOT – J.P. ROYER - N-OSSEDAT –M. COMPAGNAT – M. DAUSSY

**ABSENTS (excusés)** : Dominique VIETTI – Jean Michel BRISSAY

## **1 – PROGRAMME VOIRIE 2014**

L'enveloppe communautaire des travaux de voirie (un peu plus de 40 000 euros) sera affectée :

- sur le Chemin du cimetière,
- sur une partie du chemin de Veillas et du village,
- sur une partie du Chemin d'Arpheuille,
- sur une partie du chemin entre Allée et la Mathaude (690 ml).

Nota : La commune prendra en charge l'enrobé d'une partie de la cour de l'école publique.

## **2 – AVANT PROJET PLACES DE LA CONCHE ET DE ROCHETAILLÉE**

Le Projet d'aménagement des places de la Conche et de Rochetaillée se poursuit. Les travaux de levés topographiques sont en cours. La commune sollicitera le conseil général compte tenu de la proximité des espaces concernés avec les voiries départementales

## **3 – REFORME REGION & DEPARTEMENT**

Pascal PONCET donne lecture du courrier de M. BONNE, Président du Conseil Général, relatif à la réforme impactant le département.

Le Maire évoque aussi le regroupement des 2 régions Rhône Alpes et Auvergne.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas s'associer à la motion portée par le CG et par l'association des départements de France. Toutes deux y indiquent une ferme opposition au projet relatif à la réforme des départements telle qu'envisagée.

## **4 – RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE DE L EAU**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel relatif à la qualité et au prix de l'eau pour l'exercice écoulé.

Ce rapport est à la disposition des administrés en mairie.

## **5 – DEMANDE D ACQUISITION D UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A LA PILONCHERIE**

Deux administrés souhaitent acquérir des délaissés de voirie au lieu dit la Piloncherie, à proximité de leurs habitations.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à faire toutes les démarches relatives au déclassement de ces petites surfaces du domaine public au profit de M. CHALOT et Mme MOINE. (M Chalot ne prend pas part au vote puisqu'il est partie prenante)

Les frais engagés pour cette cession seront à la charge des acquéreurs. (Enquête publique, géomètre, notaire) France domaine sera sollicité pour fixer le prix de vente.

## 6 – RENTREE SCOLAIRE

L'effectif pour la rentrée scolaire 2014/2015 est de 100 élèves à ce jour.

Les temps d'activité péri-scolaire dans le cadre de la semaine à quatre jours et demi se dérouleront les mardis, jeudis et vendredis (Accord de l'académie)

## 7 – CAMPING – PISCINE - SNACK

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'installation de mobil home à l'année sur le camping municipal moyennant une redevance annuelle de 1360.00 €.

Sur recommandations de la trésorerie, l'encaisse maximum de la régie du snack, du camping et du mini-golf est portée à 5000.00 €. Unanimité du conseil municipal.

Un point est fait par Emmanuelle Barlerin quant aux conditions de fonctionnement des équipements snack, camping et piscine et à leur fréquentation.

## 8 – EHPAD

Les membres du conseil municipal disponibles ont visité le chantier de construction de l'EHPAD. Le calendrier est respecté.

La direction par intérim va être assurée par Madame TILLET déjà en poste à NOIRETABLE.

La réserve incendie est en cours de réalisation.

## 9 – GENDARMERIE

Monsieur le maire fait le point sur le projet de réhabilitation des lieux. Il est rentré en contact avec la gendarmerie pour qu'un programme de travaux parvienne à Loire Habitat conformément aux accords issus d'une réunion en mairie le 06 juin dernier

## 10 - EOLIEN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier complémentaire à la délibération d'opposition au projet qu'il a dernièrement adressé à Mme la Préfète.

Au travers de ce courrier il signale des lacunes : L'investisseur « électricité du Portugal » affirme en effet qu'il n'y a pas de tirs d'explosifs sur les communes de Chérier et de la Tuilière en ignorant complètement ceux réalisés à proximité du projet de la Tuilière dans le cadre de l'exploitation de la carrière implantée sur St Just.

Ce courrier évoque aussi un rapport réalisé par un ingénieur météo France en retraite et un ingénieur polytechnicien qui précise qu'il n'y a pas de vent suffisant pour atteindre les résultats annoncés par l'investisseur.

## 11 – JOURNAL « Le Pays Roannais »

Le conseil municipal délibère en soutien au correspondant du journal « Pays Roannais » afin d'obtenir une 3<sup>ème</sup> page pour le canton de St Just en Chevalet.

## 12 – ECOLE PUBLIQUE

Une partie de la cour d'école sera refaite (Bi-couche) à l'occasion des travaux de voirie programmés et évoqués au point 1 du présent compte-rendu.

Financement : commune

La séance a été levée à 22 heures 40